

Voici les règles et critères de respect obligatoire, établis par le Comité Scientifique, concernant la soumission, la sélection et la présentation des contributions (résumés élargis et articles complets) au 1er Séminaire sur l'Internationalisation: L'éducation aux droits, aux droits socio-environnementaux et culturels en période de transition - I SIEDDSAC, le Programme de post-graduation en sciences juridiques (PPGCJ) et le Programme de post-graduation en droits humains, citoyenneté et politiques publiques (PPGDH) de l'Université fédérale de la Paraíba (UFPB), qui auront lieu du 9 au 11 décembre 2019 :

## 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Seuls les inscrits à l'I SIEDDSAC jusqu'à la date limite de soumission des résumés élargis peuvent participer à la sélection.

1.2. Seuls les articles non publiés et en conformité avec toutes les recommandations prévues dans l'annonce seront évalués.

1.3. Les résumés élargis peuvent être rédigés individuellement ou en coauteur, en respectant les conditions ci-dessus énoncées :

1.3.1 Dans le cas d'un résumé élargi rédigé individuellement, l'auteur est tenu d'avoir le statut académique minimum d'étudiant du niveau de la maîtrise ;

1.3.2 Dans le cas des coauteurs, la limite maximum est fixée à 03 (trois) auteurs par résumé élargi, et au moins un (01) auteur doit avoir un diplôme master, et les autres peuvent être des étudiants de premier cycle.

1.4. Chaque auteur peut soumettre jusqu'à deux (2) résumés élargis, pourvu qu'ils soient adressés à différents séminaires thématiques (CTs).

1.4 Dans le cas de la soumission de deux (2) résumés élargi, il n'est pas possible de choisir les STs auxquelles se dérouleront simultanément.

4. L'auteur doit soumettre son texte à l'un des six colloques thématiques de l'événement :

1.5. Les résumés élargi doivent être envoyés de minuit le 19/11/2019 (mardi) à 23h59 le 27/11/2019 (mercredi) en utilisant le formulaire fourni sur le lien : <http://www.cj.ufpb.br/sieddsac> .

1.6. Jusqu'à 10 (dix) résumés pour chaque ST seront sélectionnés par le comité scientifique de l'événement.

1.6.1 Les séminaires thématiques comportant plus de 10 résumés approuvés, jusqu'à concurrence de 20, peuvent être subdivisés.

## 2. DU RÉSUMÉ ÉLARGI

2.1. Le résumé devrait traiter des domaines des ST de l'événement, à savoir : "Le rôle des universités dans l'internationalisation du savoir : une comparaison

Brésil-Europe" ; "Le défi du renforcement du projet des droits humains dans la société" ; "Les droits sociaux au Brésil et en France : une analyse comparative" ; "Les Constitutions et l'État : Brésil, France et États-Unis" ; "Le rôle des institutions dans la réalisation des droits sociaux et environnementaux" ; "Le rôle de la société civile dans la réalisation et dans l'application des droits humains" et "L'état du droit culturel".

2.1.1 Le(s) auteur(s) du résumé doit (doivent) choisir un ST pour lui assigner son travail, et le travail doit être adapté au domaine thématique du ST choisi.

2.2. Le résumé élargi ne doit pas dépasser trois (3) pages.

2.3 Seuls les résumés soumis par courriel seront acceptés, envoyés à l'adresse électronique [lsieddsac.ccj@gmail.com](mailto:lsieddsac.ccj@gmail.com) et devrait inclure, dans le champ "Sujet", l'indication de le ST choisie suivie du titre du travail, comme dans l'exemple ci-dessous : "ST 1 - Titre du travail".

2.4 Les résumés doivent être rédigés en portugais ou en français, en respectant, sous peine de suppression, les spécifications techniques suivantes : format.doc ou.docx ; feuille de format A4 ; police Times New Roman, taille 12, interligne de 1,5 cm, alignement justifié pour le corps du texte ; marges supérieure et gauche de 3 cm, marges inférieure et droite de 2 cm.

2.5. Les résumés élargis doivent contenir : titre, auteur, mots-clés, résumé, introduction, résultats et discussion, conclusions et références, en respectant les directives suivantes :

2.5.1 Titre : Écrit en majuscules, en gras, avec un interligne de 1,5 cm, taille de police 12, alignement centralisé.

2.5.2 Auteur : Les noms de tous les auteurs doivent être indiqués, ainsi que le lien institutionnel, le degré le plus élevé et l'adresse électronique de chacun d'entre eux.

2.5.3 Résumé : Il doit contenir un maximum de 200 (deux cents) mots, présentant les principales informations du travail, en séquence de phrases concises, décrivant la nature du sujet, la méthodologie utilisée et les principaux résultats. Il doit être écrit avec un simple espacement entre les lignes, taille de police 12, alignement justifié, sans indentation dans la première ligne du paragraphe.

2.5.4 Mots-clés : Trois à cinq mots-clés, séparés par un point-virgule.

2.5.5 Introduction : Vue d'ensemble du sujet abordé dans le travail, avec définition et la pertinence de la recherche.

2.5.6 Résultats et discussion : Débat qui est proposé, en utilisant les références fondamentales du travail.

2.5.7 Conclusions : Conclusions des travaux développés.

2.5.8 Références : Références citées dans le texte, conformément aux règles actuelles de l'ABNT.

### 3. ARTICLE

3.1. Les auteurs dont les résumés complets sont sélectionnés et présentés dans la section Ier SIEDDSAC peut envoyer un article complet à l'adresse e-mail de l'événement.

3.2 L'article complet doit être réalisé en format.doc ou.docx, marges supérieures/gauche 3,0 cm et marges inférieures/droites 2,0 cm. La police TIMES NEW ROMAN, taille 12, doit être justifiée et espacée de 1,5, avec un total de 12 à 15 pages. La première page doit contenir :

3.2.1 Titre : maximum de 10 mots - c'est-à-dire même préposition, conjonction, deux points ou indentation et tiret, le cas échéant. Titre en TIMES NEW ROMAN,

MAJUSCULE, taille 12, CENTRALISÉ (utiliser le même titre approuvé par le comité scientifique).

3.2.2 Auteurs : nom de l'auteur ou des auteurs (insérer le nom complet de l'auteur ou des coauteurs seulement en majuscules, aligné à droite), police TIMES NEW ROMAN, taille 12.

3.2.3 Auteurs de l'affiliation : insérer dans une note de bas de page, à la première page, le nom complet de l'institution d'origine de chaque auteur, suivi du courriel de chacun.

3.2.4 Résumé et mots clés en français ou portugais.

3.3 Sections de l'article : l'article doit contenir un résumé - sous le nom des auteurs - d'un maximum de 200 (deux cents) mots, un alignement justifié, la police Times New Roman, la taille 12 et un simple interligne. A partir de la première page, le texte doit contenir : l'introduction (expliquer le problème, la justification et les objectifs) ; les sujets de développement - nommés selon le thème du texte ; les considérations finales et les références (les citations des auteurs dans le corps du texte doivent suivre le système auteur-date). La liste des références à la fin doit être conforme aux normes ABNT).

#### 4. DATES LIMITES

4.1. Les résumés élargis, conformes aux formalités de cette annonce, doivent être envoyés à 00h du 19/11/2019 (mardi) au 23.59 le 27/11/2019 (mercredi)

4.2. La date limite pour la soumission des articles complets est du 10 janvier au 10 février 2020.

#### 5. LA DATE LIMITE POUR LA SOUMISSION DES ARTICLES COMPLETS EST DU 10 JANVIER AU 10 FÉVRIER 2020. 5.

5.1. L'évaluation des travaux (résumés et articles) respectera les critères suivants :

5.1.1. Établir un lien entre le travail et le thème du ST choisi ;

5.1.2 La pertinence et l'importance thématique des travaux ;

5.1.3 L'explication du problème, de l'objet et des objectifs de l'étude, méthodologie et la référence bibliographique ;

5.1.4 Développement du travail d'une manière logique et bien structurée ; 5.1.5 Adéquation et actualité des références utilisées ;

5.1.6. Une conclusion qui répond aux objectifs proposés ;

5.1.7. l'orthographe, la grammaire et le respect des règles de l'ABNT.

#### 6. DIFFUSION DES TRAVAUX SÉLECTIONNÉS

6.1 Le résultat de la sélection des résumés élargis sera publié le 29/11/2019, par courrier électronique et sur le site web de l'événement.

6.2 Le résultat de la sélection des articles sera communiqué par e-mail aux auteurs à partir du 20 février 2020.

#### 7. PRÉSENTATIONS ORALES

7.1 Les personnes dont le résumé a été sélectionné doivent présenter leur résumé oralement du 09 au 11/12/2019, selon le programme de l'événement.

7.2 La présentation des travaux donne droit au certificat/attestation selon la modalité correspondante.

7.3 Les cas manquants seront résolus par le Comité Scientifique, auquel l'auteur, en cas de doute, devra s'adresser par e-mail à [lsieddsac.ccj@gmail.com](mailto:lsieddsac.ccj@gmail.com) .

João Pessoa-PB, le 14 novembre 2019.

LE PROGRAMME POST-GRADUATION EN SCIENCES JURIDIQUES ET  
PROGRAMME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN DROITS HUMAINS,  
CITOYENNETÉ ET POLITIQUES PUBLIQUES DE L'UFPB.